

## INTRODUCTION

En 1995, le rapport du secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé de l'action humanitaire d'urgence, *Face à l'errance et à l'urgence sociale*, décrit les spécificités de l'errance juvénile.

« La progression du nombre de jeunes errants et certaines évolutions perceptibles parmi ceux-ci sont très alarmantes. Plusieurs des membres du groupe de travail ont eu depuis l'été à faire face dans des conditions difficiles à des groupes de jeunes révoltés, voire violents. Ils ont le sentiment que les organisations caritatives deviennent la cible de leur ressentiment à l'égard de l'ensemble des institutions. L'inquiétude à l'égard de ces comportements est d'autant plus grande que ces jeunes sont particulièrement rétifs à une approche par le travail social traditionnel. » (Huèges et Quaretta, 1995.)

Il est marquant de noter à ce moment que, parmi « le peuple des errants », seuls les jeunes sont désignés comme dangereux. Les représentations qui entourent la figure de l'errance juvénile évoluent au fil du temps et contribuent à entériner une vision fortement ambivalente du phénomène. Tour à tour répressives et compassionnelles, les manières d'envisager le phénomène vont structurer durablement l'image du « jeune en errance ». Au travers de la sanitarisaiton de la lecture du phénomène, plus qu'un clivage, c'est la fusion de deux impératifs apparemment opposés qui charpentera la réflexion publique autour de la prise en charge de l'errance juvénile. Le registre sanitaire, et plus spécifiquement psychologique, permet alors de concilier les impératifs de protection et de préservation sociale (Loncle, 2010) dans un traitement compassionnel de la question sociale touchant ces jeunes (Fassin, 2006). Pris en charge au titre de leur souffrance, les jeunes seront également « sortis de la rue ».

Dans les années 1990, la figure des « jeunes en errance » émerge publiquement. Elle est au départ essentiellement descriptive et se formalise pour dessiner les contours d'une population insaisissable, tant pour l'action publique que pour le travail social. Les « jeunes en errance » sont ces jeunes « zonards » (Chobeaux, 2004) qui font la route, vont de festival en festival non pas pour

profiter des concerts, mais pour se rassembler à leurs abords, adoptant un mode de sociabilité nouveau et dérangeant. Ces rassemblements interpellent car ils sont spectaculaires ; la consommation importante d'alcool et d'opiacés, la présence massive de chiens, la vulgarisation de la manche comme source de revenus, ainsi qu'un look néo-punk partagé laissent penser à l'émergence d'une sous-culture juvénile de la destruction (car, nous le verrons, l'errance juvénile est souvent caractérisée par le vide, l'anéantissement de la pensée et du projet [Le Breton, 2002 ; Hintermeyer, 2007]). Progressivement, l'errance prend un visage plus urbain et les jeunes ne se rassemblent plus qu'aux abords des événements culturels mais aussi dans les centres-villes, de manière toujours aussi ostensible et provocante (Chobeaux, 2000). Les regroupements ne sont plus saisonniers et, paradoxalement, l'errance se sédentarise. Les villes doivent alors s'organiser pour prendre en charge ce nouveau public de l'action sociale, mais également pour canaliser une population souvent jugée indésirable.

Si, au début des années 1990, le travail social et l'éducation spécialisée avaient déjà repéré ce nouveau phénomène juvénile, sa médiatisation se fait à l'occasion de la polémique générée par les arrêts « antimendicité », particulièrement nombreux au cours des étés 1995 et 1996 (Damon, 2002). Les élections présidentielles avaient été gagnées par la droite suite à une campagne sur le thème de la « fracture sociale ». Dans ce climat, les arrêtés municipaux pris par un certain nombre de maires de villes touristiques de France ont relancé le débat autour des bons et des mauvais mendiants. Le clivage se lit désormais au prisme de l'âge, les vieux « clochards » habitués de la rue et de la mendicité calme sont opposés aux « jeunes en errance », à la mendicité agressive et indue. Voici comment le rapport commandé par le Secrétaire d'État chargé des questions humanitaires d'urgence présente la lecture des faits entourant les arrêts « antimendicité » de l'année 1995 :

« Dans l'opinion publique, les personnes sans domicile fixe sont victimes de leur image.

Pour une partie de la population, il s'agit de personnes originales, ayant choisi leur vie par rejet d'une société qui ne leur convient pas. Elles auraient opté volontairement pour une forme d'existence marginale.

Elles se rappellent à la société l'hiver, lorsque certaines d'entre elles meurent de froid. Alors, pour parer au plus pressé, on ouvre des lieux d'accueil d'urgence temporaires, voire à Paris, une ou deux stations de métro. Et la compassion soulevée retombe dès l'arrivée de la belle saison.

Or, en 1995, c'est pendant l'été que ces hommes ont imposé leur présence, et non parce qu'ils mourraient, mais parce qu'ils étaient bien vivants, trop d'ailleurs. Ils n'apparaissent plus solitaires, mais en groupes, jeunes au lieu d'être vieux, dérangeants plutôt que silencieux, raquetteurs et non mendiants, parfois dangereux, voire odieux.

Il ne s'est donc plus agi de mobiliser autour d'eux une éphémère compassion, mais de trouver les moyens de les réprimer.

Ainsi, à partir de juillet 1995, ont été pris par des maires un certain nombre d'arrêtés municipaux interdisant la mendicité sur leur commune. » (Rapport Huèges-Quaretta, novembre 1995.)

Les jeunes hommes semblent être la population la plus concernée par l'errance et le statut hybride de cette nouvelle population soulève des questionnements au monde politique, professionnel, médiatique, mais aussi académique sur la nature de l'errance juvénile et des remèdes à lui apporter. Puis, progressivement, la figure du « jeune en errance » se stabilise pour évoquer les situations de grande vulnérabilité. Elle devient un enjeu récurrent des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

« Les jeunes de 18 à 24 ans sont les oubliés du “filet de solidarité” que la société a mis en œuvre pour les individus les plus fragiles. Avant 18 ans, les mineurs en grande difficulté familiale ou sociale relèvent de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui, avec ses limites, assure une prise en charge obligatoire. À partir de 25 ans, les plus démunis ont droit au Revenu minimum d'insertion (RMI) qui leur assure les ressources de la survie.

Mais entre ces deux âges, la société ne se fixe aucune obligation et l'on trouve parmi les personnes à la rue des jeunes en errance, qui entrent dans l'âge adulte livrés à eux-mêmes. » (Conférence de consensus « Sortir de la rue », 29-30 novembre 2007.)

En novembre 2007, la conférence de consensus sur les personnes sans abri évoque à nouveau la situation des « jeunes en errance », comme un des enjeux familiaux des politiques de lutte contre l'exclusion. Ils sont maintenant présentés comme des victimes de la structure du filet de solidarité, trop lâche aux endroits mêmes où il devrait être renforcé. Pourtant, nous venons de l'aborder, les « jeunes en errance » n'ont pas toujours bénéficié d'un traitement compassionnel de leurs difficultés. L'émergence de cette population problématique pour l'action publique<sup>1</sup> se fait dans un climat de crainte, teintée d'incompréhension à l'égard de jeunes aux conduites « spectaculaires » et jusque-là peu connues du grand public. Ces représentations paradoxales structureront durablement les actions entreprises pour l'insertion de cette population.

À l'aune de ces constats, dans ce travail, je me suis demandée comment la catégorie « jeunes en errance » pouvait structurer l'intervention publique.

1. Je me réfère ici à un colloque tenu à Nantes en juin 2007 sur les populations problématiques pour l'action publique, les conditions de leur émergence et leur incidence sur la mise en œuvre de l'action publique : « La fabrique des populations problématiques par les politiques publiques », colloque international organisé à Nantes dans le cadre des activités du groupe de recherche politiques publiques (ACI du réseau des MSH) du 13 au 15 juin 2007.

Je souhaitais comprendre en quoi cette notion ambivalente avait un impact sur la mise en œuvre de l'action publique et sur la requalification de ses objectifs.

Ainsi, trois lignes d'analyse ont constitué la charpente de ma réflexion :

- dans le milieu des années 1990, les « jeunes en errance » émergent comme nouvelle population problématique pour l'action publique, devenant ainsi une catégorie d'action socialement construite et ayant pour objet la structuration d'une intervention publique. J'ai alors cherché à retracer les étapes de sa mise à l'agenda politique pour dénouer les enjeux qui ont balisé sa constitution ;
- en tant que catégorie d'action publique, nous pouvons donc penser qu'elle affecte les pratiques des professionnels de terrains prenant en charge la population à laquelle elle renvoie. J'ai ainsi voulu comprendre la structuration des logiques d'intervention professionnelle autour de cette catégorie d'action publique. Ce travail consistait à décrire, analyser et qualifier les pratiques au sein de la relation d'aide, et à dégager les enjeux de leur éventuelle recomposition ;
- suivant cette logique, j'ai aussi postulé qu'en tant que catégorie d'action, cette désignation pouvait aussi avoir une incidence sur les membres de la population qu'elle nomme. En ce sens, elle a un effet sur les comportements des jeunes concernés qui, en tant qu'usagers des structures d'aide, participent également à la mise en œuvre de l'action publique. J'ai donc souhaité comprendre en quoi les usages pratiques et les investissements symboliques qu'ils font de cette catégorie impactent la relation d'aide.